

134 RDT
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 RUE DE TURENNE
75003 PARIS
495 358 871 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 192 709 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 192 709 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 858 138 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024

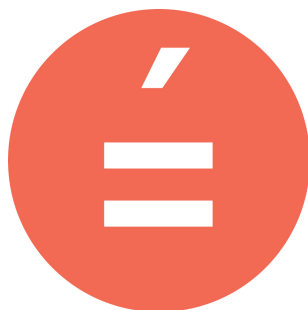
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL 134 RDT

134 Rue de Turenne
75003 PARIS



Etats de synthèse

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original
Le gérant



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Bilan	3
Bilan	4
Bilan détaillé	6
2. Compte de résultat	11
Compte de résultat	12
Compte de résultat détaillé	13
3. Liasse fiscale	17
4. Liasse fiscale (EDI)	

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 134 RDT relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 36 pages, se caractérisent par les données suivantes :

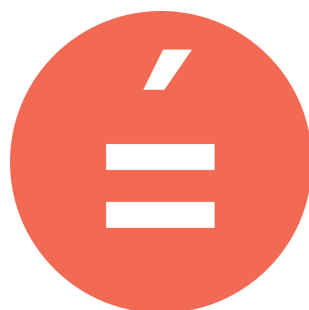
	Montants en euros
Total bilan	2 906 538
Chiffre d'affaires	2 686 947
Résultat net comptable (Bénéfice)	192 709

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Gennevilliers
Le 15/05/2024

Nicolas BARDEAU
Expert comptable Associé



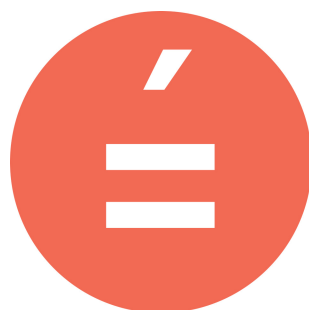
Bilan

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	356 000		356 000	356 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 250		38 250	38 250
Constructions	216 750	52 741	164 009	169 024
Installations techniques, matériel et outillag	316 231	240 328	75 903	56 212
Autres immobilisations corporelles	1 001 140	723 625	277 515	300 378
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	120		120	120
Prêts	7 000		7 000	
Autres immobilisations financières	10 750		10 750	10 750
ACTIF IMMOBILISE	1 946 240	1 016 694	929 546	930 734
Stocks				
Matières premières et autres approv.	29 961		29 961	27 861
Marchandises	335		335	412
Créances				
Clients et comptes rattachés				39 600
Fournisseurs débiteurs	64 125		64 125	57 554
Personnel	2 114		2 114	12 916
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	221 554		221 554	151 247
Autres créances	1 217 312		1 217 312	1 034 485
Divers				
Disponibilités	429 939		429 939	396 372
Charges constatées d'avance	11 651		11 651	4 923
ACTIF CIRCULANT	1 976 992		1 976 992	1 725 371
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 923 232	1 016 694	2 906 538	2 656 105

Bilan

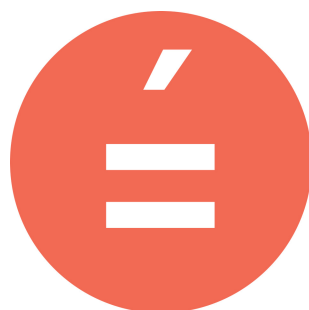
	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	90 000	90 000
Réserve légale	9 000	9 000
Report à nouveau	665 429	608 689
Résultat de l'exercice	192 709	56 741
CAPITAUX PROPRES	957 138	764 429
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	14 026	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 026	
Emprunts	338 466	106 180
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	338 466	106 180
Emprunts et dettes financières diverses	189	226
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	185 421	471 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 255 238	1 219 403
Personnel	61 560	26 273
Organismes sociaux	46 255	57 812
Etat, Impôts sur les bénéfices	45 435	766
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		6 600
Autres dettes fiscales et sociales	2 335	3 030
Dettes fiscales et sociales	155 585	94 481
Autres dettes	476	386
DETTES	1 935 373	1 891 676
TOTAL PASSIF	2 906 538	2 656 105



Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	56 758	2,11	47 204	1,82	9 554	20,24
Production vendue	2 630 189	97,89	2 544 367	98,18	85 822	3,37
Subventions d'exploitation	37 333	1,39	25 833	1,00	11 500	44,52
Autres produits	34 392	1,28	37 035	1,43	-2 643	-7,14
Total	2 758 673	102,67	2 654 439	102,43	104 233	3,93
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	33 480	1,25	27 978	1,08	5 501	19,66
Variation de stock (m/ses)	77		32		45	142,86
Achats de m.p & aut.approv.	585 404	21,79	563 623	21,75	21 781	3,86
Variation de stock (m.p.)	-2 100	-0,08	1 627	0,06	-3 727	-229,08
Total	616 861	22,96	593 260	22,89	23 600	3,98
MARGE SUR M/SES & MAT	2 141 812	79,71	2 061 179	79,53	80 633	3,91
CHARGES						
Autres achats & charges externes	742 298	27,63	898 830	34,68	-156 531	-17,42
Impôts, taxes et vers. assim.	42 871	1,60	33 641	1,30	9 230	27,44
Salaires et Traitements	871 015	32,42	838 078	32,34	32 937	3,93
Charges sociales	124 502	4,63	114 163	4,41	10 339	9,06
Amortissements et provisions	91 083	3,39	92 724	3,58	-1 641	-1,77
Autres charges	25		27		-2	-5,71
Total	1 871 794	69,66	1 977 462	76,30	-105 668	-5,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	270 018	10,05	83 717	3,23	186 301	222,54
Charges financières	17 387	0,65	12 966	0,50	4 421	34,10
Résultat financier	-17 387	-0,65	-12 966	-0,50	-4 421	34,10
RESULTAT COURANT	252 631	9,40	70 751	2,73	181 880	257,07
Produits exceptionnels			1		-1	-100,00
Charges exceptionnelles	1 047	0,04	573	0,02	474	82,67
Résultat exceptionnel	-1 047	-0,04	-572	-0,02	-474	82,86
Impôts sur les bénéfices	58 875	2,19	13 438	0,52	45 437	338,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 709	7,17	56 741	2,19	135 968	239,63



Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2024	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le		31/12/2023		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe									Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
SARL 134 RDT											
SIRET		4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
134 Rue de Turenne											
75003 PARIS											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées		Boulangerie et boulangerie-pâtisserie					Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		210 002		Déficit		0			
		Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.											
H COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire :											
- du comptable : SAS.FLEURET ASSOCIÉS EXPERTISE											
2 place DES HAUTS TILLIERS 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01.41.11.34.00											
- du conseil :											
Tél :											
- du CGA ou du viseur											
conventionné :											
Tél :											
- N° d'agrément :											

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐
- 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de l’entité désignée :
- 3 – Si vous êtes l’entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de la société tête de groupe :
- 4 – Si vous n’êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l’Etat de résidence et le numéro d’identification fiscal de l’entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SARL 134 RDT										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																															
Adresse de l'entreprise										134 Rue de Turenne 75003 PARIS										Durée de l'exercice précédent*										12																															
Numéro SIRET*										49535887100012										Néant										*																															
																				Exercice N clos le, 31/12/2023																																									
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3																															
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB										AC																																									
		Frais de développement *								CX										CQ																																									
		Concessions, brevets et droits similaires								AF										AG																																									
		Fonds commercial (1)								AH										AI										356 000																															
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK																																									
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles								AL										AM																																									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO										38 250																															
		Constructions								AP										AQ										52 741 164 008																															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR										AS										240 328 75 902																															
		Autres immobilisations corporelles								AT										AU										723 625 277 514																															
		Immobilisations en cours								AV										AW																																									
		Avances et acomptes								AX										AY																																									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																																									
		Autres participations								CU										CV										120																															
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																																									
		Autres titres immobilisés								BD										BE																																									
		Prêts								BF										BG										7 000																															
		Autres immobilisations financières*								BH										BI										10 750																															
TOTAL (II)										BJ										1 946 240										BK										1 016 694 929 545																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										29 961										BM										29 961																					
		En cours de production de biens								BN										BO																																									
		En cours de production de services								BP										BQ																																									
		Produits intermédiaires et finis								BR										BS																																									
		Marchandises								BT										BU										335																															
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV										BW																																									
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX										BY																																									
		Autres créances (3)								BZ										CA										1 505 105																															
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																																									
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																																									
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF										429 938										CG										429 938																						
	Charges constatées d'avance (3)*								CH										11 651										CI										11 651																						
	TOTAL (III)								CJ										1 976 992										CK										1 976 992																						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																																																				
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																																																				
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																																																				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										3 923 232										1A										1 016 694 2 906 538																					
Renvois : (1) Dont droit au bail :										80 000										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an										CR											
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL 134 RDT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 90 000)				DA	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	
	Report à nouveau				DH	665 429
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	192 708
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	957 138
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	14 026
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	14 026
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	338 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	185 609
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 255 237
	Dettes fiscales et sociales				DY	155 585
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	476
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	1 935 373	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 906 538	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
				Ecart de réévaluation libre	1D	
				Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 865 170
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT										Néant ☐ *		
				Exercice N								
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	56 758		FB			FC	56 758		
	Production vendue { biens * services *		FD	2 613 522		FE			FF	2 613 522		
			FG	16 666		FH			FI	16 666		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 686 947		FK			FL	2 686 947		
	Production stockée*								FM			
	Production immobilisée*								FN			
	Subventions d'exploitation								FO	37 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)								FP	34 376		
	Autres produits (1) (11)								FQ	16		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 758 672		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*								FS	33 479		
	Variation de stock (marchandises)*								FT	76		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*								FU	585 404		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*								FV	(2 100)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*								FW	742 298		
	Impôts, taxes et versements assimilés*								FX	42 871		
	Salaires et traitements*								FY	871 015		
	Charges sociales (10)								FZ	124 501		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*								GA	77 056	
										GB		
										GC		
										GD	14 026	
	Autres charges (12)								GE	25		
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 488 654		
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	270 017			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)								GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)								GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM			
	Différences positives de change								GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO			
			Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*								GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR	17 387		
	Différences négatives de change								GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT			
			Total des charges financières (VI)						GU	17 387		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 387)			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	252 630			

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	917
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	129
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 046
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 046)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	58 875
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 758 672
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 565 963
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	192 708
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)								HX	
	(9)	Dont transferts de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 25 756								A1	34 376
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	36 640
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires		A9	36 640		
				Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales								917		
	Amortissements des immobilisations								129		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous ☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	biens			
	services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous ☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	917
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	129
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1 046
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	356 000	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG	38 250	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	216 750	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	339 705	KT		KU	41 548		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	958 234	KW		KX	26 477			
		Matériel de transport*				KY	6 657	KZ		LA	972			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 315	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	1 576 913	LO		LP	68 997			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	120	8V		8W			
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 750	1U	7 000	1V					
TOTAL IV					1Q	10 870	1R	7 000	1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 943 783	0H	7 000	0J	68 997				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	356 000	1X					
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	38 250	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	216 750	MC					
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	65 023	MK	316 230	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	3 500	MN	981 211	MO					
		Matériel de transport	IV		MP	5 017	MQ	2 612	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	17 315	MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III		IY		NG	73 541	NH	1 572 370	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W					
	Autres participations		I0		0X		0Y	120	0Z					
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	17 750	2G					
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	17 870	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	73 541	0L	1 946 240	0M						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT												Néant ☐ *										
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN							
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE				PF				PG				PH							
TOTAL I			RK				RM				RN				RO							
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM	47 726			PN	5 015			PO				PQ	52 741						
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	283 493			QA	21 857			QB	65 023			QC	240 328						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	662 644			QE	48 067			QF	3 500			QG	707 212						
	Matériel de transport		QH	5 424			QI	503			QJ	5 017			QK	909						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	13 761			QM	1 741			QN				QO	15 503						
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
	TOTAL II			QU	1 013 049			QV	77 185			QW	73 541			QX	1 016 694					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 013 049			ØP	77 185			ØQ	73 541			ØR	1 016 694						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incor- porelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM									NO				
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ						
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler											Z9			Z8								
Primes de remboursement des obligations											SP			SR								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B	14 026	4C		4D	14 026
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	14 026	TW		TX	14 026
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	14 026	UC		UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	14 026	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	7 000	UR		US	7 000		
	Autres immobilisations financières				UT	10 750	UV		UW	10 750		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	994	994					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 119	1 119					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	221 554	221 554					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 281 437	1 281 437					
	Charges constatées d'avance				VS	11 651	11 651					
	TOTAUX				VT	1 534 506	VU	1 516 756	VV	17 750		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	7 000						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VH	338 465	268 262	70 203					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	188	188						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 255 237	1 255 237						
Personnel et comptes rattachés				8C	61 559	61 559						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	46 255	46 255						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	45 435	45 435						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 335	2 335						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	185 420	185 420						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	476	476						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	1 935 373	VZ	1 865 170	70 203				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	(232 285)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SARL 134 RDT										Néant ☐		* Exercice N. clos le : 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	192 708
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE					
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	918				
		WJ	918	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	58 875	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN			
										WN			
										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	252 501	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
												WH	
												WP	
												WW	
												XB	
												I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A		XA	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
		Majoration d'amortissement*										XD	
		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	5 617	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG			
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dé gagée par le report en arriere de déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD										
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{		bénéfice (I moins II)		XI	252 501		
								déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	252 501	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	24 142	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision risque prud'homme			8X	14 026	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	608 688			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	56 740				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			0E					ZE				
									ZF				
	TOTAL I			0F	665 429				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	665 429	
										ZH	665 429		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)							J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	255 687		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)							J8	171 840	XQ	252 578		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	31 892		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)							ES	1 426	ST	202 139		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	742 298		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	4 992		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							ZS		9Z	37 879		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	42 871		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	165 496		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	192 581		
DIVERS	- Montant brut des salaires *									0B	616 159		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0			
										ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%	JK				
								Plus-values à 19%	JM				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				
								Plus-values à 19%	JP				
								Plus-values à 0%	JL				
								Imputations	JC				
							Plus-values à 0%	JO					
							Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT							Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe						
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation
SARL 134 RDT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
134 : armoire réfri	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/12/2007	5 400		5 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : 18-nicolasabr	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/04/2008	9 100		9 100					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : pani froid 19	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/04/2008	1 239		1 239					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : coupeuse	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	06/10/2008	2 500		2 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : armoire refro	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/11/2009	3 420		3 420					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : laminoir econ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/11/2009	4 580		4 580					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
abry nicolas-armoir	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/07/2011	5 150		5 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
metro - Tour patiss	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/10/2012	2 633		2 633					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
four rue saintonge	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/08/2012	23 250		23 250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
élevateur à colonne	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/08/2012	3 700		3 700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
metro table réfrigé	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/01/2012	2 600		2 600					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
atelam - travaux vi	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/05/2013	3 500		3 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : Metro - Tranc	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/11/2014	733		733					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Metro Trancheur	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/09/2015	718		718					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
avventura scooter	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/10/2017	5 017		5 017					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT	Néant	☒	*
--	-------	-------------------------------------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

Néant☒*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^① *.	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT															Néant ☐ *						
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023															Durée en nombre de mois 12						
DECLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectifs moyens du personnel															YP		26				
Dont apprentis															YF						
Dont handicapés															YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		2 686 947				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT						
TOTAL 1															OX		2 686 947				
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		16				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE						
Subventions d'exploitation reçues															OF		37 333				
Variation positive des stocks															OD		2 023				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI		34 376				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT						
TOTAL 2															OM		73 749				
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Achats															ON		795 757				
Variation négative des stocks															OQ						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		393 585				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ						
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		25				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY						
TOTAL 3															OJ		1 189 367				
IV		Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		1 571 328		
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA		1 571 328				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV		X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		2 686 947				
Effectifs au sens de la CVAE															EY		26				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX						
Période de référence															GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 3				
Date de cessation															HR		3 / 1 / 2 / 2 0 2 3				

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

49535887100012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 134 RDT

ADRESSE (voie)

134 Rue de Turenne

CODE POSTAL

75003

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	900

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

TURQUIER

Prénom(s)

Benjamin

Nom d'usage

% de détention

95.00

Nb de parts ou actions

855

Naissance :

Date

30011973

N° Département

94

Commune

maisons alfort

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

134

Voie

rue de turenne

Code Postal

75003

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

49535887100012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 134 RDT

ADRESSE (voie)

134 Rue de Turenne

CODE POSTAL

75003

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032